



DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES
DIRECTION DES ÉTUDES ET STATISTIQUES MONÉTAIRES
SERVICE DES ANALYSES ET STATISTIQUES MONÉTAIRES

12 juillet 1999

Mise en place du dispositif de collecte de données comptables auprès des OPCVM

Compte rendu de la huitième réunion Banque de France - OPCVM (23 juin 1999)

Ordre du jour

- 1. Premier bilan de la collecte de données (couverture, qualité, délais)**
- 2. Transmission et traitement des fichiers**
- 3. Aménagements apportés au cahier des charges**
- 4. Divers**

La liste des participants figure en annexe.

En introduction, la Banque de France tient à souligner les efforts déployés par la profession au moment du démarrage de la nouvelle application OPCVM et la remercie pour sa forte mobilisation. Les questions prévues à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1. Premier bilan de la collecte de données (couverture, qualité, délais)

La Banque de France présente un premier bilan de production à la date du 22 juin :

- l'actif net des OPCVM monétaires déclarants s'élevait à 170,9 milliards d'euros pour l'arrêté comptable de mai 1999, soit 93 % de l'actif net total et à 179,2 milliards pour l'arrêté d'avril 1999, soit 97 % de l'actif net total ;
- l'actif net des OPCVM non monétaires à vocation générale déclarants s'élevait à 388,4 milliards d'euros pour l'arrêté trimestriel de mars 1999, soit 97 % de l'actif net total.

Concernant les délais de remise, la Banque de France constate que la plupart des OPCVM ont transmis leurs déclarations avant la date limite ce qui a permis d'envoyer depuis le mois dernier à la BCE des données agrégées portant sur les arrêts comptables de mars à mai 1999. Néanmoins, elle rappelle que les remises mensuelles et trimestrielles doivent respectivement parvenir au plus tard le dixième et le quarante-cinquième jour ouvrable suivant la date d'arrêt. Le respect de ces délais est indispensable pour pouvoir établir les statistiques monétaires destinées à la BCE au plus tard le quinzième jour ouvrable après l'arrêt comptable mensuel. Il est précisé que les agrégats monétaires servent de support à la BCE pour la définition et la conduite de sa politique monétaire.

En termes de restitutions, les statistiques monétaires peuvent être d'ores et déjà consultées dans le Bulletin de la Banque de France ou sur son site Internet. À terme, il est prévu d'offrir la possibilité de télécharger des séries chronologiques à partir du site Internet. Certaines statistiques sur les OPCVM seront également transmises à la COB deux fois par an ainsi qu'à l'AFG-ASFFI. Enfin, la Banque de France se tient à la disposition des informateurs pour toute demande de restitution de données agrégées.

2. Transmission et traitement des fichiers

La Banque de France annonce qu'à ce jour 113 remettants ont envoyé les formulaires d'accréditation. 94 d'entre eux sont accrédités en production, 7 sont en phase de tests fonctionnels, 3 en phase de tests techniques et 9 n'ont encore commencé aucun test.

Sur le plan technique, la Banque de France souligne qu'aucun incident majeur n'a affecté la télétransmission et que les traitements se déroulent rapidement. Le nombre de titres déclarés par les OPCVM et inexistant dans le référentiel titres de l'application est en diminution. Toutefois, il convient de noter qu'un certain nombre de titres (notamment étrangers) ne pourront être référencés qu'avec retard.

Par ailleurs, en réponse à une demande de la profession, la Banque de France annonce qu'un environnement de test totalement indépendant de la production ne sera accessible aux remettants qu'au début de l'année prochaine, le moratoire An 2000 ne permettant pas sa mise en place lors du deuxième semestre 1999. Les remettants auront néanmoins la possibilité de procéder ponctuellement à des tests durant le second semestre en s'adressant préalablement au guichet OPCVM.

3. Aménagements apportés au cahier des charges

Une nouvelle version du dispositif de collecte des données est communiquée aux participants qui devront adresser leurs remarques au guichet OPCVM dans un délai de 10 jours. Elle sera prochainement envoyée à l'ensemble des remettants et des prestataires de services mandatés par la profession. Les nouveautés consistent pour l'essentiel en la formalisation des aménagements intervenus au moment des tests conduits avec la profession avant le démarrage de la collecte. Il convient également de souligner l'inclusion d'un tableau en annexe 5 énonçant les règles mises en place pour contrôler la cohérence des codes génériques envoyés par les OPCVM.

4. Divers

En réponse à des interrogations de la profession, les représentants de la Banque de France apportent les précisions suivantes :

- la COB a prévu de transmettre prochainement les caractéristiques des OPCVM à procédure allégée au guichet OPCVM. Dès réception, les remettants seront prévenus individuellement de la possibilité d'envoyer leurs statistiques portant sur ces nouveaux OPCVM ;
- dans le cas de titres non référencés, le remettant est systématiquement alerté par le guichet OPCVM afin de fournir des informations permettant l'identification du titre ;

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du plan de continuité des activités à l'occasion du passage à l'an 2000, les premiers échanges entre la Banque de France et la profession montrent qu'il est indispensable que les remettants soient le plus rapidement possible en mesure de transmettre leurs informations sur support disquette (mode secours prévu dans le cahier des charges) en cas de problème à la télétransmission. Afin d'organiser l'utilisation du mode secours si besoin est, une étude technique sera conduite par les services informatiques de la Banque de France et les conclusions en seront présentées lors de la prochaine réunion du groupe de travail.

Celle-ci aura lieu *le 21 juillet 1999 à 10 heures* dans les locaux de la Banque de France, salle n° 4 (4^e étage), au 31 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

Liste des participants

Julie Shirlaw	Sungard Finance
Gilles Collet	Indocam
Dominique Muterel	BRED
Laurent Fauvernier	Société Générale Asset Management
Eric Vurpillat	Diagram
Danièle Bonnardot	Line Data
Steve Sroussi	Line Data
Christine Quemere	GSF
Patricia Chatelain	AXA Investment Managers
Anne Perret	AXA Investment Managers
François Arnaud	Crédit Lyonnais Asset Management
Marine Arousseau	AFG-ASFFI
Laurent Bolo	Banque de France
Dominique Calvet	Banque de France
Catherine Foultier	Banque de France
Hervé Guybert	Banque de France
Chantal Lemuhot	Banque de France
Huong Nguyen	Banque de France
Thierry Niquet	Banque de France
Ivan Odonnat	Banque de France